LE REVEIL MUTUALISTE

Une grande réforme prochaine

La Mutualité française et toutes les organisations ouvrières sont unanimes à réclamer le vote d'urgence et l'application rapide de la loi d'Assurances sociales.

Se faisant à la Chambre l'éloquent interprète des aspirations des masses travailleuses, LEBAS, député-maire de Roubaix, naturellement désigné par son groupe, comme représentant du département le plus producteur de France au point de vue industriel, commercial et de rendement d'impôts, a posé au ministre Durafour une question précise.

Nous tenons à citer ici l'« Officiel », pour placer le débat sur un terrain d'exacte et impartiale information :

« Vous savez, déclara LEBAS, que la Chambre précédente, alors que son mandat était sur le point de prendre fin, adopta un projet d'assurances sociales. Ce projet fut transmis à l'autre Assemblée.

Je demande à M. le Ministre du Travail de vouloir bien nous dire aujourd'hui où en est ce projet, qui tend à réaliser une des plus importantes revendications ouvrières.

Les travailleurs organisés ont toujours réclamé de la société des mesures de protection lorsque le malheur les frappe, eux et les leurs. La Chambre en a admis le principe. Mieux encore, elle a adopté un projet qui tend à garantir les travailleurs des villes et des campagnes de France contre la plupart des risques qu'ils peuvent courir.

Nous avons été informés, ces temps derniers, par des communiqués de presse, de l'état des travaux de la commission sénatoriale chargée d'examiner ce projet. Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour dire que la méthode employée par la commission sénatoriale m'apparaît comme des plus mauvaises. En tout cas, cette méthode n'est pas à recommander.

Il nous semble, en effet, que, lorsque la Chambre, issue du suffrage universel a adopté un projet, une commission sénatoriale ne doit pas l'écarter pour en examiner un tout autre.

Je ne suis pas de ceux qui trouvent parfait le projet adopté par la Chambre. Aucun projet, d'ailleurs, ne pourrait réaliser la perfection. Mais notre texte était le fruit de longues années d'études et de recherches. Il s'est trouvé un rapporteur pour mettre de côté le produit de ce labeur législatif. C'est une façon de procéder que nous ne pouvons que regretter vivement. **(Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.)**

Cette procédure est d'ailleurs la cause du retard que subit, devant le Sénat, l'examen de cette réforme si importante.

Il y a pis encore. La commission sénatoriale, après avoir adopté un projet, l'a, paraît-il, écarté pour en élaborer un deuxième, puis un troisième.

Je ne sais si mes renseignements sont exacts et M. le Ministre voudra bien nous dire ce qu'il en est. Toujours est-il qu'aujourd'hui, dit-on, le rapporteur a établi un projet qu'il croit définitif et que le Sénat sera prochainement appelé à discuter.

Parfait ! Il est temps, en effet, que nous soyons fixés sur les intentions sénatoriales, d'autant plus — je crois que mes renseignements sont exacts sur ce point, — que le nouveau projet du Sénat aura l'avantage, — car c'en est un pour certains, mais pour d'autres, dont nous sommes, c'est un inconvénient, — de s'équilibrer parfaitement en recettes et en dépenses sans demander un centime à l'Etat.

Le projet voté par la Chambre entraînait pour l'Etat, dans les cinq premières années, une charge annuelle de 70 à 80 millions. La charge augmentait dans les années suivantes.

Le Sénat va se trouver en présence d'un projet qui ne demandera plus rien à l'Etat.

Pour nous, socialistes, il y a, dans cette conception des assurances sociales et du rôle que doit y jouer l'Etat, quelque chose d'inadmissible. **(Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.)** Tandis que les intéressés, patrons et ouvriers, subiront une charge importante du fait de la cotisation de 5 p. 100 des salaires versée à la caisse des assurances, il nous semble impossible que l'Etat, représentant la collectivité nationale, n'apporte pas, je ne dis pas une part égale à celle des autres, mais en tous cas une part. **(Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.)**

J'espère que M. le Ministre du Travail pourra, quoique le Sénat n'ait pas encore abordé la discussion de ce projet, nous donner quelques renseignements intéressants, et j'ajouterai : rassurants.

Mais la question précise que je lui pose est celle-ci : Quand donc le Sénat abordera-t-il la discussion de la grande réforme sociale ? Peut-on compter sur M. le Ministre du Travail pour qu'il use de toute son autorité afin que l'autre Assemblée ne tarde pas trop à inscrire la réforme à son ordre du jour ? » **(Applaudissements)**

Voici la réponse de M. DURAFOUR, ministre du Travail et de la Prévoyance à cette question si nette et si catégorique de Lebas :

« Le monde des travailleurs a une vive espérance dont la réalisation n'est plus lointaine et se rapproche. Ce matin même, M. le Ministre des finances voulait bien me dire, — je ne crois pas être indiscret en rapportant ses paroles, — qu'il donnait sa pleine approbation à la loi sur les assurances sociales **(Applaudissements.)**

Monsieur Lebas, vous m'avez demandé quel était l'état parlementaire de la question devant le Sénat.

Je ne vous cache pas que cette question m'a beaucoup préoccupé depuis mon entrée en fonctions, comme elle avait préoccupé mon prédécesseur et ami M. Justin Godart.

La commission des finances du Sénat paraissait avoir terminé ses délibérations à la fin du mois de juillet dernier et, sans que l'on connût exactement le texte qu'elle avait arrêté, des légendes s'étaient répandues. Il semblait qu'un conflit de doctrine allait surgir entre la Chambre et le Sénat et que, dans ce conflit, la loi allait subir des atermoiements ; que même, étant donné la gravité des divergences de vues, les travailleurs français ne pourraient bénéficier des avantages de cette loi que dans bien des mois, peut-être bien des années.

Tout cela s'est atténué, s'est dispersé pendant les vacances. Des rapprochements ont eu lieu. Le rapporteur du projet de loi désigné par la commission sénatoriale de l'hygiène, M. Chauveau — je tiens à lui rendre cet hommage d'affection et de gratitude, — a fait un énorme effort pour rapprocher les points de vue divergents. Il a, en plein accord avec les services du ministère du travail et avec les délégués des organisations mutualistes et ouvrières, aménagé des textes nouveaux sur lesquels il semble que l'accord puisse se faire, abstraction faite des divergences de détail qui peuvent être facilement réglées par voie d'amendements. S'il ne m'appartient pas, par un sentiment de discrétion envers le Sénat, que chacun comprendra, d'indiquer la substance de ces dispositions, je puis vous donner l'assurance que si l'accord entre les deux Assemblées se réalise et si le texte envisagé devient demain la loi du pays, la France aura, en matière d'assurances sociales, la plus belle et la plus généreuse de toutes les législations du monde.

Je ne commettrai pas l'indiscrétion, vis-à-vis du Sénat, de préjuger l'heure à laquelle il instituera son débat. Mais, mes prévisions sont fondées, si mes espérances, comme je le crois fermement — et j'attache à ces mots toute leur valeur, — ne sont pas déçues, le Sénat aura délibéré assez tôt pour qu'avant la fin du mois de mars prochain, la Chambre puisse entériner la loi sur les assurances sociales et pour qu'ainsi le Gouvernement, qui sera chargé d'élaborer les règlements d'administration publique, soit à même d'aménager sa tâche de telle sorte **qu'au 1er janvier 1927, la loi sur les assurances sociales soit définitivement appliquée dans le pays. (Applaudissements.)**

Une grande démocratie ne se défend que par ses lois sociales. Nous avons tous formulé, au moment des engagements solennels de la campagne électorale, la promesse que la loi sur les assurances sociales serait votée et appliquée avant la fin de la législature.

Il appartiendra à la Chambre et au Sénat de réaliser cette promesse. Le Gouvernement y aidera de tout son pouvoir. **(Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)**

Cette lecture du « Journal officiel » est réconfortante. Elle apportera une grande joie dans le cœur de tous les mutualistes de France et du Nord en particulier, car ils furent les animateurs avisés, les promoteurs vigilants et actifs de la prochaine loi libératrice des angoisses, des détresses et des misères ouvrières.

Ardent foyer de solidarité humaine, la Mutualité fut toujours, au cours des âges et depuis 1898 surtout, une bienfaisante organisation de zélé dévouement altruiste. Ses principes généreux, son inlassable action bienfaisante vont être solennellement proclamés et obligatoirement appliqués dans la France entière, par des prescriptions législatives.

Tous les travailleurs s'en réjouiront et l'Union mutuelle du Nord aura le droit indiscutable d'en revendiquer la gloire.

Elysée **POLVENT.**

Les Mutualistes seront les meilleurs artisans du fonctionnement de la loi d'Assurances sociales

Nous avons dernièrement publié le texte de la résolution adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale de la Fédération nationale, réclamant le vote rapide de la loi des Assurances sociales.

Comme nous l'avons signalé, la Fédération à la veille de la discussion qui va venir au Sénat, a établi un projet de loi répondant aux légitimes aspirations et aux justes revendications de la Mutualité française.

Quelle est l'économie de ce projet ?

En ce qui concerne la partie technique, visant les droits des assurés, la Fédération s'est inspirée à la fois des idées de M. Chauveau, président-rapporteur de la Commission sénatoriale et de celles du Ministère du Travail. De ce côté, aucune essentielle divergence de vues.

Pour la partie relative au contentieux, la Fédération envisage des juridictions correspondant aux différents organismes, sans toutefois se montrer intransigeante.

Reste la question des organes de gestion et d'application de la prochaine loi.

« C'est celle qui nous tient particulièrement à cœur, déclare la Fédération, **puisque c'est d'elle que dépend la vie même de la Mutualité française.**

» Nous sommes bien forcés de dire que sur cette question nos inquiétudes sont grandes, comme est grande aussi notre bonne volonté.

» Pouvons-nous affirmer que nous sommes les plus qualifiés pour marquer ces inquiétudes et pour indiquer aussi les moyens de les faire disparaître ?

» Il est superflu d'affirmer que le concours des 23.000 sociétés de secours mutuels de France rendra les plus grands services, non seulement à la vulgarisation de la loi sur les assurances sociales, mais à son fonctionnement.

» La Mutualité, depuis quatre ans, a intensifié considérablement son activité. Partout des réunions fréquentes, des congrès régionaux, des assemblées générales, une saine émulation, ont donné à la Mutualité un développement qu'elle n'avait jamais connu dans le passé.

» Les Sociétés de secours mutuels comme les Unions se préparent chaque jour à appliquer la loi. Elles la connaissent à fond, elles la vivent déjà pour ainsi dire.

» D'autre part, dans un sentiment de conciliation que tout homme de bonne foi reconnaîtra, nous avons voulu laisser la part qui leur revient aux organisations syndicales, ouvrières, patronales et agricoles, de façon à respecter les situations acquises et à ne pas laisser perdre le fruit d'aucune œuvre de prévoyance existante.

» Il sera très facile à chacune de ces œuvres de s'aménager dans le cadre de la loi du 1er avril 1898 par une très courte disposition statutaire.

» Au moment où la discussion du projet de loi va entrer dans la phase définitive, nous avons cru devoir sortir des motions de principe pour entrer dans la tâche la plus utile de collaboration avec le Parlement.

» Personne ne saurait nous reprocher d'avoir pris une pareille position : c'est la preuve la plus évidente de notre volonté de collaborer étroitement et d'assurer à la loi sur les assurances sociales sa totale efficacité.

» Nous sommes persuadés que MM. les Sénateurs voudront bien tenir le plus grand compte de nos suggestions et qu'ainsi en sauvant la Mutualité française qui comprend plus de la moitié des futurs assurés et qui prend chaque jour un plus grand développement, le Gouvernement, le Sénat et la Chambre des Députés, doteront à bref délai la France de cette législation sociale si impatiemment attendue par la démocratie française, et qui porte en elle le moyen le plus efficace de mettre fin à la crise de la dépopulation et d'assurer la paix sociale. »

Association des Comptables et Employés de l'Arrondissement de Lille

APPEL DE LA COMMISSION DE PROPAGANDE

Bien que notre dernier appel ait été entendu par nombre d'entre vous, nous insistons à nouveau, car nous estimons que tous vous devez venir vous grouper autour de notre fanion mutualiste. Allons, les hésitants, vous qui à la lecture de cet appel avez remis à plus tard votre demande d'adhésion, vous avez oublié cette décision, et ce que nous vous disions. Pourtant, en votre for intérieur, vous aviez reconnu que notre association vous aurait donné une sécurité pour l'avenir. Alors, qu'attendez-vous ?

Tous, comptables et employés, hommes ou dames si nombreux dans l'arrondissement de Lille, vous devez sans aucune hésitation faire partie de notre groupement.

Vous les modestes, devez vous donner la main pour faire face à l'adversité qui peut vous atteindre. Seuls, vous en souffririez ; groupés, vous ne craindrez plus les mauvais jours, car tous nous vous aiderions.

Si nous insistons de la sorte, ne croyez pas que ce soit dans un but intéressé ; nous ne retirons que la satisfaction du devoir accompli près de vous. Seules, les idées de mutualité et de philanthropie sont nos guides.

Ce n'est pas le montant de la modeste cotisation mensuelle de 3 francs, qui peut vous arrêter, puisque nous vous indiquerons le moyen de vous les faire rembourser. Mais alors, pourquoi cette indifférence actuelle ? Nous vous le disons bien haut : vous avez grand tort de ne pas avoir foi en la Mutualité qui peut de si belles choses, et vous le regretterez par la suite.

Nous vous rappelons à nouveau les avantages que nous accordons aux adhérents en échange d'une cotisation de 3 francs par mois :

Maladie. — Il est versé un secours mensuel de 150 francs.

Chômage. — Une allocation est prévue.

Naissance. — Primes de 50 ou 100 francs.

Retraite. — A 55 ans, variable selon les années de présence.

Décès. — Indemnité jusqu'à 500 francs, versée aux ayants-droit.

Comptabilité. — Renseignements techniques fournis sur toutes questions.

Emplois. — Procure des emplois suivant demandes.

Habitations. — Construction de maisons payables mensuellement.

Le Secrétaire-Trésorier, M. Charrier, 157, boulevard de la Liberté, à Lille, se tient à votre disposition pour vous adresser les statuts.

Nous espérons que ce nouvel appel à l'esprit de solidarité produira ses fruits.

Emile **MATTON.**

Questions et Réponses

L'ESSOR MUTUALISTE

UN MILITANT A VALENCIENNES. — Comparativement à 1914, l'effectif des Sociétés de secours mutuels du Nord a augmenté, en 1925, de TRENTE MILLE membres, dont 14.000 pour l'arrondissement de Lille et 16.000 pour les autres arrondissements de notre département.

STATIONS CLIMATIQUES

UN TOURISTE MUTUALISTE. — Malo-les-Bains, Wimereux, Le Touquet et Berck-sur-Mer figurent sur la liste des stations climatiques établie à la date du 1er janvier 1926 et publiée à l' « Officiel » du 3 courant.

BIBLIOGRAPHIE

Le numéro du 15 janvier de La Revue de France » est particulièrement intéressant. Il contient notamment, la deuxième partie du nouveau roman de Pierre Benoit : **Alberte** ; le commencement des mémoires que M. Raymond Poincaré publie sous le titre : **Au Service de la France** ; des pages inédites de Maurice Génevoix qui a obtenu le dernier prix Goncourt et la fin des **Souvenirs de M. Hébert, curé de Versailles sous Louis XIV**, ainsi que les articles de MM. Jean Richepin, Raymond Recouly, Florent Schmitt, Fernand Divoire, etc.

GROS LOTS

FONCIÈRES ET COMMUNALES 1917

Le numéro 590.745 est remboursé par 250.000 fr.
Le numéro 1.326.498 est remboursé par 50.000 fr.
Le numéro 1.926.064 est remboursé par 25.000 fr.
Les 2 numéros suivants sont remboursés chacun par 5.000 fr. : 1.468.441, 612.193.

COMMUNALES 1922

Le numéro 127.129 est remboursé par 250.000 fr.
Le numéro 461.218 est remboursé par 100.000 fr.
Le numéro 1.173.487 est remboursé par 25.000 fr.
Le numéro 456.424 est remboursé par 25.000 fr.

FONCIÈRES 1903

Le numéro 903.244 est remboursé par 150.000 fr.
Le numéro 22.662 est remboursé par 30.000 fr.
Les 8 numéros suivants sont remboursés chacun par 5.000 fr. : 98.712, 111.865, 165.886, 166.595, 173.787, 351.747, 493.702, 536.475.

COMMUNALES 1926

Le numéro 1.684.832 est remboursé par 200.000 .
Le numéro 628.605 est remboursé par 100.000 fr.
Le numéro 126.229 est remboursé par 100.000 fr.
Le numéro 196.229 est remboursé par 50.000 fr.
Le numéro 1.562.692 est remboursé par 10.000 fr.
Les 2 numéros suivants sont remboursés chacun par 5.000 fr. : 1.738.912, 1.730.585.

25 MILLIONS DE LOTS NON RÉCLAMÉS

Vos titres sont peut-être du nombre ?
VÉRIFIEZ VOUS-MÊME LES TIRAGES

Pour 6 francs vous recevrez l'**Annuaire des Valeurs à lots** qui publie en une seule fois la liste des **300.000 obligations non réclamées** du Crédit National, Crédit Foncier, Panama, Ville Paris, Chemins Fer etc., pour 12 fr. vous serez abonné pour un an au seul journal publiant chaque dimanche tous les tirages. **Annuaire et Journal réunis 15 fr.** Ecrire **Journal Tirages Financiers**, Bureau A.R. N° 6, faubg Montmartre, Paris. 4051

La Journée Sportive

FOOTBALL-ASSOCIATION

LA COUPE DE FRANCE

APRÈS LA BATAILLE

Dimanche l'offensive était déclenchée sur tout le front où seize grands combats se sont disputés âprement.

Comme il était à prévoir, la Coupe de France a tenu ce jour-là tous les sportmen, amateurs du ballon rond, en haleine. Plus la compétition approche de son terme, plus son intérêt s'accroît.

Les pronostics vont leur train, mais hélas !.. combien sont réduits à néant et dimanche encore certains résultats étaient, certes, inattendus.

Chez les uns, il y a eu des pleurs et des grincements de dents, comme le dit un Breton de mes confrères, et, chez les autres, c'était un fol enthousiasme.

C'est ainsi que le Club Athlétique des Sports Généraux de Paris, champion de France, dut s'incliner devant les fougueux roubaisiens qui ne se tenaient pas de joie au coup de sifflet final mais quelle consternation chez les parisiens qui ne pouvaient digérer cette cruauté du sort. La tristesse peinte sur leurs faces alors qu'ils quittaient le terrain, faisait peine à voir. Il est évident que pour eux le coup était rude... être éliminés aux dernières minutes du jeu alors que la victoire semblait devoir leur sourire, n'est vraiment pas réjouissant.

Le F. C. de Cette, généralement finaliste de l'épreuve, champion du Sud-Est depuis plusieurs saisons, n'a pas réussi à vaincre le Stade Montois, petit club de promotion, mais combien vaillant, pour avoir su arracher le match nul aux redoutables Cettois. Mont-de-Marsan devait être en fête, ce soir-là, et quelle foule devait attendre le retour du glorieux stade ?... le champagne a dû pétiller dans les coupes — et la Musique des Pompiers faire entendre les plus jolis morceaux de son répertoire !... Néanmoins, la partie n'est pas encore gagnée pour eux et ils devront remettre çà dans quinze jours, tout comme le Havre A. C. et l'U. S. Boulonnaise, qui terminèrent sur un match nul.

Les Unionistes Tourquennois ont battu l'A. S. de Strasbourg, l'espoir de l'Alsace. La performance est jolie et prouve que chez les premiers nommés la belle forme d'antan revient. Tant mieux, et nous nous en réjouissons.

Et l'Olympique Lillois, qui, à la surprise générale n'est battu que par 1 but à 0, sur cafouillage, quelques minutes avant la fin, par le R. C. de Strasbourg qui s'était payé le luxe de battre le Red Star de Paris. Bravo, les Olympiens, moralement votre défaite équivaut à une victoire, surtout si l'on tient compte du long déplacement que ces derniers avaient effectué.

Le Club Français n'est venu que péniblement à bout des ardents « Canaris » et les Rennais, — ô malheur ! ô désespoir ! ont dû baisser pavillon devant Vitry. La Bretagne est en deuil, paraît-il !...

Voilà des résultats quasi imprévus, mais n'importe, les grandes ligues ont sauvé leur réputation. Il y a, malgré tout, une constatation à faire, c'est, qu'à l'exception de l'Olympique de Marseille, aucun des clubs gagnants des coupes précédentes, n'est plus qualifié. Quoi en déduite ?... la décadence des grands clubs ou la montée des petits ?... il nous semble plutôt que les clubs renommés traversent une phase critique.

Quoiqu'il en soit, pour le tour suivant, Paris a encore quatre de ses représentants en course, le Nord suit de près avec trois teams et peut-être quatre, si Boulogne bat Le Havre H. C. ; le Sud-Est, deux ou trois, si Cette triomphe de Mont-de-Marsan ; la Normandie, deux et peut-être trois, si Le Havre H. C. bat Boulogne : la Bourgogne, l'Ouest et l'Alsace, ont un club chacun.

Voici, d'ailleurs, ceux qui seront aux prises aux huitièmes de finale, exception faite des quatre clubs qui ont à rejouer dans quinze jours : Stade Français, Club Français, C. A. Vitry, U. S. Suisse, U. S. Tourquennoise, Stade Roubaisien, F. C. Rouen, C. S. J. B. d'Angers, Olympique de Marseille, A. S. Cannes, A. S. Valentigny et R. C. Strasbourg.

C'est avec impatience que nous attendons tous la nouvelle grande bataille. Quels seront les survivants ?... Ceci, est difficile à dire car l'équilibre des matches futurs rend téméraire tous pronostics. Nous ne souhaitons ardemment qu'une chose, c'est que le Nord, une fois de plus, brille de son plus bel éclat.

Jean DESMARET.

LES RÉSULTATS DU 10 JANVIER

CHAMPIONNAT 3e DIVISION

L'Avant-Garde de Thumeries tient en échec les leaders du Championnat, le Club Sportif d'Erquinghem

Dès le coup d'envoi, Thumeries attaque et dominera jusque la mi-temps ; il marque d'ailleurs 2 buts contre rien pour son dangereux adversaire. A la reprise, Thumeries redomine pendant une dizaine de minutes, mais fatigué, il lâche le pied et laisse jouer son adversaire. Un but marqué par un arrière de Thumeries met Erquinghem en humeur d'égaliser, ce qui d'ailleurs lui arrive peu avant la fin qui est à son avantage.

On vit du beau football sur le terrain du Nouveau Monde, les équipes étaient très vites et de force égale.

Avant-Garde 2 battue par Sporting Club de Douai 2, par 4 à 1.

UNION SPORTIVE RONCHIN-THUMESNIL 1 BAT ÉLECTRIC CLUB 1 PAR 3 BUTS A 2

Partie très courtoise et toute amicale. A la mi-temps, le score était nul 1 à 1. Dès la reprise, Ronchin attaque vigoureusement et ne tarde pas à marquer par suite d'un centre de l'extrême-droit bien repris de la tête par l'extrême gauche qui s'est rabattu. Ronchin continue à dominer mais ne peut augmenter la marque, l'Electric rétablit la situation en marquant un but que l'on peut appeler « heureux », en effet sur un dégagement du goal de Ronchin la balle reçue en pleine figure par un avant de l'Electric pénètre à toute vitesse dans la cage vide et devant son défenseur impuissant qui ne peut parvenir à la faire dévier. Ronchin, sentant la fin proche, réagit et marque de nouveau, s'assurant ainsi le gain de la partie.

Les deux équipes sont à féliciter pour leur bonne tenue sur le terrain. Une mention spéciale au jeune Catteau, de l'U.S.R.T. Bon arbitrage d'un membre de Ronchin.

Electric 2 bat U.S.R.T. 2, par 3 buts à 0.

AU F.C. LOOSSOIS

O.L. Loups bat F.C.L. (très mixte) par 8 à 1. — Loos ne commence la partie qu'à neuf équipiers et termine à sept. L'excellent demi-centre Loossois blessé sérieusement au début, ne fut plus d'aucune utilité pour son équipe. A noter que les Loups étaient renforcés par l'excellent inter-gauche de l'équipe 1B.

F.C.L. juniors bat A. Voltaire par 6 à 1.

U.S. Ch H. 3 bat F.C.L. 2 par 2 à 0.

APRÈS LE MATCH DE COUPE DE FRANCE U.S. TOURCOING-A.S. STRASBOURG

Après ce match que l'U.S. Tourcoing remporta si brillamment, les deux équipes et leurs dirigeants se sont réunis au siège du Club Tourquennois, sis au Grand Café sur la Place.

M. Salembien, le dévoué président d'honneur de l'U.S.T., en sa qualité de représentant de la ville, porta un toast aux valeureux Strasbourgeois et dit toute la joie qu'il avait de recevoir les brillants Alsaciens.

M. Beltète, le président actif, prit également la parole pour faire l'éloge des courtois adversaires de l'U.S.T. et eut un mot aimable pour les dames présentes.

M. Camille Jehl, président de l'A.S. de Strasbourg remercia chaleureusement les membres de l'U.S.T. de leur réception et offrit à M. Beltète, un petit tableau représentant la cathédrale de Strasbourg, en signe de sincère amitié. Il félicita le club vainqueur et termina en souhaitant recevoir bientôt la belle équipe tourquennoise.

Inutile de dire que toutes ces chaudes paroles sportives furent très applaudies.

U.S. BRUAY BAT U.S. St-POL PAR 7 BUTS A 3

Un match amical a mis aux prises au terrain des sports de Labuissière, la vaillante équipe 1A de l'Union Sportive Bruaysienne et l'Union Sportive de Saint-Pol. Bruay qui a nettement dominé pendant toute la partie, a battu St-Pol par 7 à 3.

Voici les différentes phases de la lutte. Au début, exactement à la 2e minute, St-Pol marque un but. Un corner est ensuite sifflé au profit de Bruay mais sans résultat. Bruay qui dominera maintenant constamment, menace les bois de St-Pol mais sans effet, puis second but de St-Pol.

« Zaza » de Bruay, marque bientôt un second but, puis Mucha un 3e. Nouveau corner au profit de St-Pol sans aucune suite. Un 4e but au profit de Bruay est obtenu par Mucha, puis un 5e par le même. A la suite d'un coup franc, Bruay marque un 6e but. St-Pol reprend alors l'avantage à la suite d'un corner et marque un 3e but ; ce sera le dernier. Bruay récolte alors un 7e but avec Grienche et la fin de la 1re mi-temps est sifflée. Dans la seconde mi-temps, Bruay a constamment été supérieur, mais aucun but n'a été enregistré. Le résultat final est proclamé : Bruay 7 buts ; Saint-Pol 3.

LES CHAMPIONNATS DE BELGIQUE

DIVISION 1

R.F.C. Brugeois bat U. Saint-Gilloise	3—2
Standard Liège bat S.C. Anderlecht	2—0
Berschot A.C. bat Daring C.B.	5—0
C.S. Brugeois bat A.A. Gantoise	3—1
Berchem Sports bat R.C. Gand	5—3
R.C. Malines bat C.S. Verviers	3—0
Antwerp F.O. bat Tilleur F.C.	8—0

PROMOTION A

Stade Louvain bat Excelsior S.C.	4—2
Racing Bruxelles bat La Forestoise	4—1
F.C. Turnhout bat White Star A.C.	2—1
A.S. Renaix bat U.S. Tournai	2—1
Saint-Ignace bat R.C. Voltem	6—0
F.C. Seresien bat Oude God Sport	5—2

PROMOTION B

C.S. Tongrois et R. Léopold C.B.	3—3
Uccle Sport bat T.S. Lyra	4—2
Liersche S.K. bat A.S. Ostende	2—0
Boom F.C bat V. G. Ostende	1—0
Vilvorde F.C. bat Dolllain F.C.	2—1
F.C. Malines bat A.E.C. Mans	5—0
A.S. Herstal et F.C. Liégeois	1—1

L'AUTRICHE BAT LA POLOGNE PAR 13 BUTS A 1

L'équipe d'Autriche se trouvant libre du fait de l'ajournement du match contre la France, a rencontré dans un match amical l'équipe de Pologne. L'Autriche a battu la Pologne par 13 buts à 1. A la mi-temps, elle menait par 5 à 0.

BASKET-BALL

RÉSULTATS DU 10 JANVIER

I.C.A.M. 1A bat Foyer Douai par 20 à 11.

I.C.A.M. 1B bat Racing Roubaix par 30 à 11.

I.C.A.M. 3A bat Union Sportive de Tourcoing par forfait.

I.C.A.M. 3B bat Sporting Club de Tourcoing par forfait.

C.S.H. 1 bat I.C.A.M. 2B par 20 à 10.

Fédération des Amicales Laïques. — Equipe 1, battue par Amicale Oran Roubaix par 22 à 18. Equipe 2 bat U.S. Pérenchies par 17 à 6. Equipe 2 bis battue par U.S. Pérenchies : 16 à 14.

SPORTS FÉMININS

CHAMPIONNAT DU NORD DE BASKETT

Lille Rugby Fémina bat Fémina Club Amandinois par 23 points à 4

Dimanche à Saint-André, au Stade de la Bergerie, Lille Rugby Fémina recevait en un match comptant pour le championnat du Nord Fémina C. Amandinois, et triomphait par 33 points (16 paniers : 9 Mlle Barbier, 5 Segretan, 2 Lesur, 1 coup-franc Mlle Segretan), à 4 (2 paniers : Mlle Canonne).

Les Lilloises, plus entraînées, prirent nettement l'avantage, sans cependant, surclasser les jeunes sportives de St-Amand, qui se défendirent avec un grand courage.

Bon arbitrage de M. Pratte, du C.A.S.G.

F.A.L. Roubaix bat Sportives de Tourcoing par 23 points à 3

Ce match s'est disputé après celui du R.A.C. contre Saint-Amand, devant une nombreuse assistance. L'équipe roubaisienne pratiqua un jeu excellent et précis, qui dérouta les gracieuses tourquennoises, dont la technique est cependant excellente.

Arbitrage large mais impartial de M. Tual du R.A.C.

BOXE

LE BOXING CLUB AMANDINOIS A PARIS

Gros succès dimanche au Central pour le Gala Paris-Nord.

L'équipe du Boxing Club Amandinois s'est bien comportée devant les Parisiens, mais a été battue par trois victoires à une. Le champion de France militaire Dussol a nettement défait le Nordiste Gilles. Dans les « coq », le combat Prud'homme-Gillard, qui s'annonçait comme le plus beau de la matinée, fut arrêté au 3e round par un coup bas de Gillard. Ce sera une rencontre à refaire.

La rentrée de Périer a été très appréciée ; ce boxeur est transformé et il pourra compter bientôt parmi nos meilleurs poids légers.

Les « mi-moyens » Rabosée et Chemineau firent dix reprises magnifiques, à l'issue desquelles le match nul fut déclaré.

Quant au dernier combat, qui opposait le noir Citony (remplaçant Delmotte, blessé) au frappeur Kunter, il fut émotionnant et se termina par le k.-o. de Citony.

Voici les résultats détaillés :

Kunter jeune et Duez, match nul ; Delbord bat Lecoze aux points ; Dussol bat Gilles aux points ; Prud'homme bat Gillard, disq. coup bas 3e round ; Périer bat Delcourt aux points ; Denis bat Riond, disq. 6e round ; Rabosée et Chemineau, match nul ; Kunter aîné bat Citony, k.-o. 2e round.

LE GALA DE LOURCHES

Le gala de boxe organisé par M. Degand Auguste ex-champion de France, salle de l'Espérance, rue Carnot a obtenu un énorme succès.

En voici les résultats : 1er combat, 6 rounds de 2 minutes : Gernez et Cornu, match nul.

2e combat, 6 rounds de 2 minutes : Bouchacourt et Moreau ; Bouchacourt est knock-out au 2e round.

3e combat, 10 rounds de 2 minutes : Glineur contre Junios ; Junios est knock-out au 1er round.

4e combat, 10 rounds de 2 minutes : Beétholoti contre Delfane ; Bertholoti abandonne au 7e round par suite d'hémorragie, mais demande sa revanche.

5e combat, 2 rounds de 2 minutes : exhibition de Blommart et Pontigny.

6e combat, 10 rounds de 2 minutes : Piquet contre Dehol ; Dehol abandonne au 1er round, ayant eu l'arcade sourcillière fendue.

Bon arbitrage de M. Achille Dhaynin.

NOUVELLE VICTOIRE DU ROUBAISIEN DEWANCKER, AU MEXIQUE

Le roubaisien Henri Dewancker, vient de battre par k. o. en 4 rounds, l'américain Kid Pancho Flores, ex-challenger au champion du monde, après l'avoir expédié 4 fois au plancher au 1er round. Le combat comportait 12 rounds de 3 minutes. C'est le plus beau de sa carrière pugilistique. Toutes nos félicitations.

T. S. F

RADIO PARIS, 12. — Folie en tête, marche ; Minan, intermezzo-valse ; Mai, solo de violon ; Pastourelle Scherzo Idylle ; Chanson gitane ; Bourrée, solo de violoncelle ; Arabjan Rose, fox-trot ; Lakmé, fantaisie ; Berceuse ; Aubade provençale ; Bombay ; Pensée musicale, violoncelle ; Kiang-Sou, intermezzo japonais ; Fragments de l'Opérette « Dédé » ; a) Dans la vie faut pas s'en faire, fox-trot ; b) Et voilà comme, one step. — 16 h. 45 : Deuxième sonate à trois, piano, violon, violoncelle ; Sonata Appasionata, solo de piano ; Torenado, trio ; Premier mouvement de la sonate, solo de violon ; Le Vieillard et le Caïman, monologue ; Berceuse et Papillon, solo de violoncelle ; Marche en ré, orchestre. — 20 h. 30 : Pelléas et Mélisande, orchestre : a) Le Mot ; b) Vieux Conte ; a) La Rose Sauvage ; b) Le Secret ; Les Chérubins ; Poème dialogue : Les Forgerons ; a) Au bord de l'eau ; b) Nicoletto ; a) Rêves ambitieux ; b) Promenade en rivière. Finale du Concerto (Lalo), violoncelle ; A Villequier, poème ; Poème dialogue ; Dialogue de rentrée ; Sicilienne, orchestre.

LONDRES, 12. — 13 h. : Concert par l'orchestre du restaurant Holborn. — 15 h. 15 : Causerie sur la Musique — 16 h. : Causerie : « Une femme chez les Sauvages ». — 16 h. 15 : Concert par l'orchestre du Shepherd Bush Pavillon. — 17 h. 15 : Causerie pour les enfants : « Les Champions de Charlemagne ». — 18 h. Musique de danse par l'orchestre du restaurant Cavour. — 22 h. 30 : Concert par l'orchestre Kit Cat Club.

DAVENTRY, 12. — 11 h. : Radio Quartett. — 13 à 24 h. Programme de Londres.

BELGIQUE 12 — 17 h. : Concert avec le concours de l'orchestre de la station. — 20 h. : Quelques peintres belges d'aujourd'hui, conférence. — 20 h. 15 . Concert avec le concours de M. Laurent Swolfs, ténor de l'Opéra.

NOTRE SERVICE DE RENSEIGNEMENTS

Nous mettons à la disposition des amateurs un service de renseignements sur toutes les questions qui touchent à la T.S.F. Il sera répondu rapidement à toute demande accompagnée de deux timbres pour répondre, adressée au « Réveil du Nord », 186 bis, rue de Paris, à Lille (Service T.S.F.).

Cette
Nouvelle Cire
Pour le Teint
est maintenant
A LA MODE
Des milliers de femmes l'ont essayée et sont émerveillées des résultats.

Une femme de 40 ou même 50 ans ne doit plus se résigner à être affligée d'un épiderme rêche, sec et peu attrayant. On a découvert une nouvelle cire qui possède des propriétés vraiment merveilleuses pour rendre la fraîcheur au teint fané et préserver la finesse délicate de la peau.

Cette cire, connue sous le nom de Cire Aseptine, pénètre directement dans la couche extérieure de l'épiderme, rêche, rugueuse, couverte de taches et d'imperfections ; elle l'adoucit et la détache de telle façon que, lorsque le visage est lavé, chaque matin, les petites peaux se détachent graduellement par fragments imperceptibles et minuscules. A mesure que le nouvel et frais épiderme qui se trouvait caché apparaît, un changement remarquable se produit dans le teint car, non seulement la Cire Aseptine détruit la vieille peau rêche, mais elle adoucit et embellit la nouvelle tout en lui donnant l'éclat de la jeunesse.

La Cire Aseptine se trouve dans presque toutes les parfumeries, pharmacies ou grands magasins. Il est bien entendu que si son emploi ne vous donne pas de résultats satisfaisants votre argent vous sera remboursé sans difficulté.

Bulletin Economique

LE HAVRE, 11. — *Clôture.* — **Cafés.** — Tendance facile ; ventes 2500 sacs. — Janvier 661, février 654.25, mars 633, avril 629.50, mai 609, juin 596, juillet 589.75, août 586, septembre 571, octobre 563, nobembre 555.50, décembre 550.

MARCHÉS DE LA RÉGION

HENIN-LIETARD, 8. — Œufs, le quart 20 fr. ; beurre, la livre 9.50 à 9.75.

Fromages. — Maroille, la pièce 7 à 8 fr. ; Camembert 2 à 2.75 ; Roquefort le kilo 14 fr. ; Gruyère le kilo 14 à 16 fr. ; Hollande, le kilo 8 à 12 fr.

Viandes. — Veau le kilo 13 à 14 fr. ; bœuf, le kilo 7 à 16 fr. ; Mouton le kilo 13 à 15 fr. ; porc, le kilo 13 à 14 fr. ; jambon de pays 24 fr. ; jambon étranger, 18 fr. ; cheval, le kilo 3 à 16 fr.

Volailles. — Poules, la pièce 12 à 20 fr. ; poulets la pièce 15 à 20 fr. ; canards la pièce 15 à 20 fr. ; oies la pièce 30 fr. ; lapins 5 à 25 fr. ; pigeons, le couple 8 à 12 fr.

Légumes. — Pommes de terre, le kilo 0.65 ; carottes, le kilo 0.90 ; navets, le kilo 0.50 ; choux verts, la pièce 1 fr. ; choux-fleurs la pièce 3 fr.

FEUILLETON DU 12 JANVIER 1926. — N° 36

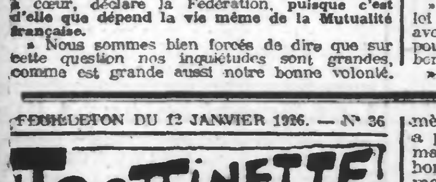

TROTTINETTE

Par Jules Lermina

— Et maintenant vous craignez...

— Ne le devinez-vous pas ? Je ne crois pas que Paul aime encore réellement cette femme... mais ne savez-vous pas, comme moi, quel terrible conseiller c'est que l'amour-propre ?... Paul, je n'en doute pas, suivra le conseil que lui donne cette horrible lettre... il ira au rendez-vous qu'elle lui assigne... et là il se trouvera en face de son rival. Que se passera-t-il alors ?... une querelle... un duel !... et je ne veux pas, entendez-vous, je ne veux pas que mon Paul se batte...

— Il est bien tard pour y songer... Enfin, nous sommes à *mercredi* : c'est demain seulement que peut se dénouer cette sinistre aventure. Nous avons encore du temps à nous. Peut-être pourrons-nous trouver quelque moyen... Ah ! madame ! comprenez-vous enfin combien ces larmes de Judas sont criminelles ?

— Oui, fit gravement Angèle de Sorgues. Je ne cherche ni à me disculper, ni à me défendre Je suis une criminelle, et je donnerais dix ans de ma vie pour racheter cette mauvaise action... Je vous en supplie... ayez pitié de moi... Ou plutôt, ce n'est pas de moi qu'il s'agit... Paul [illegible] mère qui l'aime, qui l'adore... un frère qui a pour lui tous les dévouements... Si par ma faute quelque malheur frappait ce jeune homme, j'éprouverais d'épouvantables remords... Ce n'est pas moi qu'il s'agit de sauver, c'est lui... ce sont tous ceux qui l'aiment... Mais vous voyez bien que je me fais horreur, puisque j'ai eu devant vous, — vous qui avez le droit déjà de me mépriser, — le courage de cet aveu qui me rend plus infâme à vos yeux... Dites-moi que je n'ai pas eu tort d'avoir confiance en vous...

— Sur mon honneur, dit gravement Lamblin, je vous jure de faire l'impossible pour prévenir la catastrophe que vous redoutez.

— Merci !

— Mais, à votre tour, j'exige que vous me fassiez un serment...

— Dites... je suis prête.

— Si parfois on a besoin d'être aidé pour réparer le mal qu'on a fait il se peut parfois aussi qu'on ait besoin de l'être pour réparer le mal fait par autrui.

— Je ne vous comprends pas.

— Vous ne pouvez pas me comprendre... Sachez seulement que depuis longtemps, bien longtemps déjà, je rêve d'engager une lutte décisive à laquelle est attachée la vie d'un homme, d'un *martyr*... Je ne puis vous en dire plus, car il y a un secret qui n'est pas le mien... Mais le serment que j'exige de vous, c'est qu'au jour où je vous dirai : « J'ai besoin de vous », d'être prête à m'obéir et à m'aider comme aujourd'hui je vous obéis et je vous aide...

Mme de Sorgues lui tendit sa main dégantée :

— Je vous le jure, dit-elle.

— Bien... Maintenant, rentrons dans le bal et laissez-moi agir.

II

Lamblin, que nous avons déjà vu passer dans ce récit, lors des premières constatations relatives à l'assassinat du passage du Caire, était, nous l'avons dit, un journaliste doublé d'un philosophe. Bien qu'il fût toujours attaché, en qualité de chef de grand reportage, au journal l'*Actualité*, cependant il avait conquis dans la littérature moderne une place toute spéciale. Son étude sur les « Criminels de Paris » avait fait grand bruit.

Dans ce livre, réellement original, il s'était attaché à décrire et à étudier non pas les bandits des bas-fonds, qui ne trouvent que trop de peintres complaisants, mais les malfaiteurs de la bonne société, les punis et les impunis.

Avec une sûreté d'observation qui lui avait valu les éloges des meilleurs critiques, il avait montré comment l'organisation, les préjugés mêmes du grand monde étaient les facteurs nécessaires d'une série de crimes et de délits, inconnus des petits et des pauvres et qui découlaient fatalement de l'hypocrisie et de la vanité.

Il ne s'était pas contenté d'analyser, avec une délicatesse excellente, les causes plus ou moins bizarres qui mènent sur les bancs des tribunaux des personnages dont la position fait envie à tous : il avait, sous le voile de pseudonymes dont on s'efforçait de deviner la signification, raconté toute une série de drames passionnels, dont les principaux acteurs avaient échappé à l'action de la justice, et qu'il appelait les aventures de forçats libres, mais non libérés.

On était venu lui chercher quelques querelles, il s'était battu et avait corrigé ces maladroits qui, imprudemment, montraient sous l'habit le bout de la [illegible] du condamné libre.

On s'était tu. Mais Lamblin était haï autant que redouté, — des criminels sociaux, s'entend, — redouté à ce point qu'on lui faisait bonne mine et qu'il n'était pas de réunion, de fête, de redoute où la première invitation ne fût pour lui. Et il avait encore remporté cette victoire, d'être devenu pour beaucoup une sorte de confesseur laïque. Que de confidences lui avaient été faites discrètement sous l'éventail ! Malgré tout, on savait qu'il garderait un secret confié à son honneur et que la passion de l'homme de lettres ne l'emportait pas sur la réserve de l'honnête homme.

Ainsi, dans les salons les plus recherchés, Lamblin passait, le monocle à l'œil, toujours un peu souriant, se comparant lui-même à un gardien de maison centrale qui traverse le préau où se distraient les pensionnaires dont il vient de parcourir les dossiers.

Au moment où il rentrait dans le bal, il aperçut lord Glencoe qui causait avec la belle comtesse Maïa.

Un peu plus loin, Paul Vivien, un peu pâle, mais très animé, bruyant même, formait le centre d'un groupe de jeunes gens auxquels il expliquait une nouvelle figure de cotillon.

Tous les visages étaient souriants : on eût dit que sous tous ces fronts rayonnant de plaisir, il n'y eût pas une ombre de préoccupation.

Comme il s'approchait dans la direction de la comtesse, celle-ci parut tout à coup l'apercevoir et, lui adressant un signe de l'éventail, l'appela auprès d'elle :

— Eh bien, lui dit-elle en éteignant son regard sous le voile de ses longs cils noirs, avez-vous fait bonne moisson, monsieur le juge d'instruction ?

— Assez piètre, en vérité, madame... répliqua-t-il.

— Cela signifie-t-il que dans la société qui honore mes salons de sa présence, votre passion de justicier ne trouve pas à qui s'en prendre ?

Il se mit à rire :

— J'aurais peut-être mauvaise grâce à m'expliquer...

— Pourquoi ? Ne savez-vous pas que vous êtes un maître fantaisiste ? Lord Glencoe est un optimiste auprès de vous.

L'Ecossais et Lamblin échangèrent un rapide regard :

— Eh bien, dit le journaliste, puisque vous m'autorisez à parler, je vous avouerai que je suis préoccupé d'une enquête que je poursuis depuis fort longtemps... et qui, je le crois, touche à son dénouement.

— En vérité... Et est-il indiscret de vous demander cette *mirifique histoire* ?

— Oh ! l'histoire est des plus banales.

— Voyons.

— Elle commence comme un conte de fées... il y avait une fois...

— Un roi et une reine...

— Non, un forçat...

— Alors, c'est un conte à la Gaboriau ?

— Oui, dans ce genre qu'on appelle les drames judiciaires.

— Et votre forçat ?

— Ne dites pas mon forçat... car celui que je vise n'est pas mon ami, loin de là ; seulement, ce forçat a cette originalité de n'être pas au bagne...

— Bah ! un évadé !... Prétendriez-vous que vous avez rencontré dans mes salons un personnage de cette trempe ?... Je vous serais fort obligée, en ce cas, de requérir la gendarmerie.

Et la belle Maïa riait, montrant une double rangée de dents merveilleuses.

— La gendarmerie, reprit Lamblin, ne peut agir que pour l'exécution d'un jugement.

— Eh bien ?

— Le *forçat* en question n'a été ni condamné ni même inquiété...

— Par quel miracle ?

— Oh ! par l'opération la plus simple : il s'est fait remplacer.

— Quelle plaisanterie !

— Je vous jure, comtesse, que rien n'est plus sérieux... J'aurais pu intituler mon histoire : « *Les deux forçats* » car voici l'intéressant... Il y en a un autre là-bas — celui-là à la Nouvelle-Calédonie, — depuis plusieurs années déjà... et celui-là, c'est le remplaçant — involontaire d'ailleurs — du forçat libre dont j'avais l'honneur de vous parler à l'instant.

La comtesse fit une petite moue :

— Les forçats innocents ?... Il y a sur des histoires de ce genre des drames de M. d'Ennery...

— Et vous n'y croyez pas ?

— Un forçat innocent est tout au moins un niais, et à ce point de vue m'intéresse fort peu, je l'avoue... Quand on est innocent, on ne se laisse pas condamner...

— Au fait, dit Lamblin, vous avez raison... Gardons notre estime pour les assassins et les complices, quand ceux-ci sont assez intelligents pour ne pas se faire prendre.

La comtesse Maïa haussa les épaules.

— En somme, tout cela, qui n'est que thèse de journaliste, me toucherait fort peu si vous n'aviez pas semblé insinuer tout à l'heure quelque chose de fort désobligeant pour la maison de Rèmes...

— Je respecte trop M. de Rèmes.

(A suivre)